

Récapitulatif des démarches à effectuer en vue de la soutenance HDR

<u>Le candidat est invité à</u> :	<u>L'EDDSP s'occupe de</u> :	<u>La SAR s'occupe de</u> :
☐ Contacter Madame Evelyne LOPEZ du Service d'Appui à la Recherche avec copie à <u>recherche@ut-capitole.fr</u> pour obtenir le dossier d'inscription.		⇒ Vous remettre le dossier d'inscription.
☐ Prendre rendez-vous avec le Directeur de l'EDDSP afin d'échanger sur sa candidature et recueillir son avis.		
☐ Constituer le dossier d'inscription et le retourner à Mme LOPEZ evelyne.lopez@ut-capitole.fr en vue de la Commission de la Recherche.		⇒ Faire parvenir votre dossier aux membres de la Commission de la Recherche au moins 8 jours avant la session d'examen.
☐ Se réinscrire à l'EDDSP : contacter Mme MOTHE laurene.mothe@ut-capitole.fr à ce sujet.	⇒ Procéder à l'inscription administrative.	⇒ Envoyer le dossier d'inscription à Laurène MOTHE.
☐ Constituer le dossier de soutenance reçu par mail après l'inscription administrative.	⇒ Envoyer le dossier de soutenance.	Rappel des principales règles de constitution du jury :
☐ Solliciter le Professeur référent concernant la proposition des rapporteurs.		Le jury est nommé par le président ou le directeur de l'établissement. Il est composé d'au moins cinq membres choisis parmi les personnels enseignants habilités à diriger des recherches des
Remettre à Mme MOTHE le dossier de soutenance pour signature du Directeur de l'École Doctorale (et co-accrédités) comprenant la proposition des rapporteurs ainsi que la composition du jury.	 ⇒ Contacter les rapporteurs pour demander les pré-rapports. L'EDDSP communique les pré-rapports au candidat dès réception de ces derniers. ⇒ Réserver la salle souhaitée par le candidat via le dossier de soutenance. ⇒ Contacter les rapporteurs et l'ensemble du jury pour organiser leur venue. 	établissements d'enseignement supérieur public, les directeurs et maîtres de recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique et, pour au moins de la moitié, de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'établissement et reconnues en raison de leur compétence scientifique. Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'UT Capitole.
☐ Envoyer le mémoire aux membres du jury.	⇒ Envoyer à tous les membres du jury et au candidat l'ensemble du dossier de soutenance, les convocations et pré-rapports avant la soutenance.	Pour les juristes, l'un des trois rapporteurs pour l'autorisation de soutenance doit être extérieur non seulement à l'UT Capitole mais aussi du jury qui accordera la HDR. La moitié du jury, au moins, doit être composée de professeurs ou assimilés au sens de l'article 1er de l'arrêté du 19 février 1987
☐ Se rapprocher du bureau des diplômes à l'issue de la soutenance.	⇒ Fournir l'attestation de réussite au diplôme.	susvisé.